

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 169 Vœu relatif au devenir de la Petite Ceinture ferroviaire.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le protocole-cadre entre la Ville de Paris, SNCF Réseau et SNCF Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire ;

Considérant que cet espace unique constitue un patrimoine à préserver et à valoriser et que le programme de mandature engage l'Exécutif parisien vers une reconquête de cette Petite Ceinture ferroviaire ;

Considérant qu'il subsiste, le long de la Petite Ceinture, un certain nombre d'anciennes gares ferroviaires utilisées pour des activités qui ne s'inscrivent pas directement dans les objectifs portés par l'Exécutif parisien comme par exemple la Gare de Vaugirard dans le 15^{ème} arrondissement ou la gare d'Avron dans le 20^{ème} arrondissement ;

Considérant que ces gares constituent une opportunité exceptionnelle en termes d'animation de l'espace, de diversification des usages et de valorisation de notre patrimoine mais aussi d'opportunité économique pour la ville ;

Considérant que la plupart des usages des anciennes gares récemment réhabilitées font l'objet d'une utilisation plébiscitée, comme par exemple l'établissement « La Recyclerie » dans le 18^{ème} arrondissement ;

Considérant l'étude prospective sur le devenir de la Petite Ceinture effectuée par l'APUR en 2011, l'analyse et les nombreuses pistes qui en émanent ;

Considérant le cadre important et engageant pour la mandature que constitue le protocole entre la SNCF et la Ville de Paris ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et des élus du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Emet le vœu que :

- la SNCF et la Ville de Paris entament les démarches nécessaires afin que l'ensemble des anciennes gares de la Petite Ceinture, et notamment la gare de Vaugirard, la gare d'Avron, soient intégrées et participent au rayonnement de la Petite Ceinture,
- le Conseil de Paris réaffirme l'objectif de voir réutilisées, dans le cadre du plan-programme pluriannuel de la Petite Ceinture, les gares de Vaugirard et d'Avron,
- un appel à projet innovant, dans le même esprit que « Réinventer Paris », soit lancé pour la mise en concession d'une partie des voûtes, dessous d'ouvrages aériens, accès condamnés et abris de fortune non utilisés ou laissés à l'abandon,
- la Ville envisage la mise en place d'une programmation équilibrée, originale et innovante, en lien avec les associations prestataires, les entreprises d'insertion et les concessionnaires, valorisée par un site internet dédié, un fil Twitter spécifique, une valorisation ciblée par tronçon dans l'esprit de ce qui est fait pour la High Line à New York,
- une réflexion s'ouvre sur la question de l'extension des horaires d'ouvertures, différents de ceux des parcs et jardins, permettant d'ouvrir, dans un cadre défini, certains tronçons en nocturne.